



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59920

VALABLE JUSQU'AU

29/04/2026

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015

500 000

Raison sociale : MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE

RUE DU PLOUVIER
ZONE INDUSTRIELLE
59175 TEMPLEMARS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LILLE 340090364

Téléphone : 03 20 16 80 80

Fax : 03 20 16 80 81

Portable :

Site Internet : <http://www.mgc-clim.fr>E-mail : accueil@mgc-clim.fr

Responsabilité légale :

E.M.G.C. (399 329 119) / DELBOVE YANN RESPONSABLE DE SERVICE

Siret : 340 090 364 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 29386G

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000/002 165013/4

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000/002 165013/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 74

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2025
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	30/06/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	30/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/04/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	04/02/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/02/2026
o Ventilation mécanique	30/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.